

HUITIÈME ANNÉE

Rapport d'étape final du ministre

*Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière
de commotions cérébrales*

Contents

1	Message du ministre
3	Introduction
5	Incidence de la <i>Loi Rowan</i>
13	Programme ontarien de prévention des commotions cérébrales
24	Faits saillants des réalisations de la huitième année
28	Célébration de la Journée de la Loi Rowan 2026 en Ontario
30	Transmettre l'héritage de Rowan
33	Groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan

Les rapports précédents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.ontario.ca/fr/page/plan-de-lontario-pour-ameliorer-la-securite-en-matiere-de-commotions-cerebrales>

Message du ministre



Le décès de Rowan Stringer en 2013, conséquence de multiples commotions cérébrales subies lors de la pratique du rugby et ayant entraîné un syndrome du second impact, aurait pu être évité. Les leçons tirées de cette tragédie ont été mises à profit grâce à la mise en œuvre, par l'Ontario, des 21 recommandations du Comité consultatif de la Loi Rowan et continuent de constituer le fondement des efforts constants déployés par la province pour améliorer la sécurité en matière de commotions cérébrales.

Ces recommandations ayant été mises en œuvre pour l'essentiel, et un petit nombre d'initiatives axées sur les données relatives aux commotions cérébrales étant en cours de réalisation dans le cadre de notre engagement en faveur de l'amélioration continue, j'ai le plaisir de vous présenter le huitième et dernier rapport annuel d'étape du ministre concernant la mise en œuvre de la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* (« *Loi Rowan* »).

En collaboration avec nos partenaires du milieu sportif ontarien, nous avons réalisé des progrès significatifs en matière de prévention des commotions cérébrales. L'Ontario a mis en œuvre la première loi canadienne sur la prévention des commotions cérébrales, la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*, et a investi plus de 1,5 million de dollars depuis 2018 afin de mettre en place un système complet de mesures de soutien visant à protéger les sportifs amateurs. Parmi ces mesures figurent notamment des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales destinées aux personnes de tous âges et de tous niveaux, des codes de conduite, des protocoles pour le retrait et la reprise du sport, une boîte à outils pour les entraîneurs, un outil de dépistage des commotions cérébrales, ainsi qu'un portail Web provincial dédié aux commotions cérébrales, pour n'en citer que quelques unes.

Je tiens à remercier Neil Lumsden pour son engagement indéfectible en faveur de l'amélioration de la sécurité en matière de commotions cérébrales tout au long de son mandat en tant que ministre du Sport de l'Ontario. Grâce à son leadership, la sécurité en matière de commotions cérébrales fait désormais partie intégrante de la création d'environnements sportifs plus sûrs pour les participants de tous âges et de tous niveaux. L'ensemble du système sportif ontarien a grandement bénéficié de son soutien, de sa vision

et de ses efforts constants visant à garantir que les athlètes puissent pratiquer leur sport en toute confiance, en toute sécurité et en toute sérénité.

Ce rapport final met en avant les progrès réalisés à ce jour et présente la transition stratégique du ministère du Sport, qui consiste à passer d'initiatives ponctuelles à l'intégration de la prévention des commotions cérébrales au cœur de ses programmes et politiques. Cette évolution témoigne de la maturité du cadre ontarien de prévention des commotions cérébrales et de la nécessité de maintenir la dynamique acquise jusqu'à présent grâce à une approche systémique.

L'Ontario s'impose désormais comme un chef de file national et international en matière de prévention des commotions cérébrales grâce à nos efforts communs visant à instaurer une culture de la sécurité plus solide dans le sport. Cette culture qui permet de garantir que les athlètes, les parents, les entraîneurs et les officiels sachent reconnaître les signes d'une commotion cérébrale et y réagir de manière appropriée. Je continuerai personnellement à transmettre le message fondamental de la *Loi Rowan* lors de mes échanges avec mes homologues au Canada et à travers le monde, afin de démontrer qu'un changement de culture est possible.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres du groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan pour leur leadership, leur perspicacité et leur dévouement sans faille depuis qu'ils ont été chargés de conseiller le gouvernement de l'Ontario sur la mise en œuvre des 21 recommandations. Grâce à leurs conseils d'experts, à leur collaboration et à leur engagement constant, leurs membres ont joué un rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité des athlètes face aux commotions cérébrales dans tout l'Ontario, et ils continueront à façonner la manière dont nous protégeons les athlètes et les élèves dans les années à venir. L'Ontario reste profondément déterminé à perpétuer l'héritage de Rowan et à veiller à ce que son histoire continue d'être le moteur d'un changement significatif et durable.

L'héritage de Rowan ne s'arrête pas là. C'est le début d'une nouvelle étape, qui visera à garantir que la prévention des commotions cérébrales soit activement intégrée dans le tissu sportif de notre province.

L'honorable Brian Saunderson
Ministre du Sport

Introduction

Le legs de Rowan Stringer : changer la culture du sport



La *Loi Rowan de 2018 (sécurité en matière de commotions cérébrales)* (« la *Loi Rowan* ») constitue une avancée historique pour l'Ontario et reste la première et unique loi complète en matière de sécurité relative aux commotions cérébrales au Canada. Cette loi a été adoptée à la suite du décès tragique de Rowan Stringer, une joueuse de rugby de 17 ans originaire d'Ottawa, décédée le 12 mai 2013.

Au cours des six jours qui ont précédé son dernier match, le 8 mai 2013, Rowan aurait subi au moins deux traumatismes crâniens en jouant au rugby. Elle a continué de jouer, puisqu'elle ignorait qu'elle avait déjà subi d'autres commotions cérébrales. Au cours de son troisième match en six jours, Rowan a été plaquée : elle s'est cogné la tête et s'est effondrée sur le terrain. Elle est décédée des suites du syndrome du second impact, un œdème cérébral rare mais fatal provoqué par une seconde blessure survenant avant que la première n'ait eu le temps de guérir. Bien que Rowan ait souffert de maux de tête persistants et qu'elle ait fait part de ses symptômes à ses amis, ses commotions cérébrales n'ont pas été diagnostiquées, et son entourage n'avait pas conscience de la gravité de son état.

En 2015, une enquête du coroner sur le décès de Rowan a mis en évidence d'importantes lacunes dans la prévention et la prise en charge des commotions cérébrales dans le sport chez les jeunes, notamment l'absence de loi en la matière et d'un système coordonné en Ontario. Le rapport du coroner comportait 49 recommandations à l'intention des gouvernements, des conseils scolaires et des organisations sportives, avec un appel central lancé à l'Ontario pour qu'il adopte une loi—la *Loi Rowan*—visant à établir des normes cohérentes en matière de sécurité en matière de commotions cérébrales.

En réaction, le gouvernement de l'Ontario a agi rapidement. En 2016, un projet de loi d'initiative parlementaire a donné lieu à la création du Comité consultatif de la Loi Rowan, composé d'experts de la sécurité en matière de commotions cérébrales et de prévention des blessures, chargé de formuler des conseils sur la mise en œuvre des recommandations de l'enquête. Le rapport du Comité, déposé en 2017, soulignait la nécessité d'un changement de mentalité concernant les traumatismes crâniens et proposait 21 mesures dans les domaines de la sensibilisation, de la prévention, du dépistage, de la prise en charge et de la surveillance.

Le décès de Rowan a mis en évidence le besoin urgent d'une formation plus claire sur les commotions cérébrales, d'une meilleure sensibilisation et de protections renforcées pour les athlètes amateurs. En réponse, l'Ontario a adopté la *Loi Rowan* en 2018 afin de contribuer à changer la culture du sport et de donner la priorité à la sécurité des sportifs.

En vertu de la *Loi Rowan*, les sportifs, les parents et tuteurs de sportifs de moins de 18 ans, les entraîneurs, les formateurs d'équipe et les officiels sont tenus de prendre connaissance, chaque année, des documents de sensibilisation aux commotions cérébrales avant de participer aux activités d'une organisation sportive ou d'y occuper une fonction. Ces mesures ont contribué à renforcer la sécurité dans le sport en Ontario en améliorant la reconnaissance des symptômes des commotions cérébrales et en réduisant la pression exercée sur les sportifs pour qu'ils continuent à jouer après un traumatisme crânien.

Aujourd'hui, les ressources pédagogiques sur les commotions cérébrales, adaptées à chaque tranche d'âge et élaborées sous la marque *Loi Rowan*, sont largement accessibles et mises de l'avant lorsque les Ontariens recherchent de l'information en ligne, ce qui favorise l'accès à des conseils précis et cohérents.

L'Ontario célèbre également chaque année la Journée de la Loi Rowan, le dernier mercredi de septembre, afin de promouvoir la sensibilisation aux commotions cérébrales et de renforcer une culture de la sécurité dans le sport. Depuis son introduction, la *Loi Rowan* a joué un rôle central dans l'évolution des mentalités, l'amélioration de la compréhension et l'adoption de pratiques plus sûres dans l'ensemble du secteur sportif.

L'engagement continu de la famille de Rowan Stringer, des organisations sportives, des membres du groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan, des entraîneurs, des parents, des éducateurs et des partenaires communautaires continue de perpétuer le legs de Rowan et de soutenir un système sportif plus sûr pour les générations à venir.

Incidence de la *Loi Rowan*

Réflexions et leçons apprises

La mise en œuvre de la *Loi Rowan* démontre que des progrès significatifs exigent un effort soutenu au fil du temps grâce à l'élaboration et au perfectionnement continus. Certains objectifs peuvent être atteints au début de la mise en œuvre, mais d'autres ont nécessité un engagement à plus long terme, une coordination accrue et des ressources permanentes pour assurer un succès. L'expérience a également montré que la législation à elle seule ne suffit pas pour entraîner un changement durable; le changement dans la culture du sport en Ontario dépendait d'efforts cohérents et renforcés d'éducation et de sensibilisation du public afin d'intégrer la sécurité en matière de commotions cérébrales comme priorité commune et durable dans tout le système sportif.

Favoriser le changement de culture –

Réflexions sur la prestation des services de prévention des commotions cérébrales



« La *Loi Rowan* fait partie intégrante de l'engagement de Rugby Ontario à l'égard des initiatives de bien-être des participants et de sensibilisation aux commotions cérébrales. Étant donné la nature physique du rugby avec beaucoup de contacts et la gravité des blessures par commotion cérébrale, il est extrêmement important de comprendre ce qu'est une commotion cérébrale, comment reconnaître les signes et les symptômes, de connaître le protocole approprié pour le diagnostic et le traitement, et de savoir où trouver les ressources clés. La *Loi Rowan* a non seulement permis d'améliorer progressivement la sensibilisation et l'éducation en matière de commotions cérébrales et de lésions cérébrales dans toute notre province, mais elle a également eu des répercussions positives sur la manière dont nous prenons en charge les sportifs après un traumatisme crânien présumé, grâce à des protocoles renforcés pour les retraits du terrain et les reprises de l'activité sportive à tous les niveaux de pratique. Nous avons investi dans des outils de signalement et la surveillance des données sur les commotions cérébrales grâce au soutien du gouvernement de l'Ontario, permettant ainsi aux athlètes de continuer à pratiquer leur sport. »

– MYLES SPENCER

PDG de Rugby Ontario

« L'Ontario Women's Hockey Association (OWHA) remercie sincèrement la famille Stringer, la province de l'Ontario et les nombreuses personnes qui ont travaillé à appuyer la *Loi Rowan*. Nous rendons hommage à Rowan, une personne et une athlète exceptionnelle qui a tant apporté au cours de sa vie et qui a laissé un héritage remarquable, ayant directement permis de sauver des vies et d'assurer une bonne qualité de vie à d'innombrables autres personnes. Dans le cadre de la *Loi Rowan*, il existe un processus éducatif obligatoire continu à l'OWHA qui rappelle aux athlètes et aux intervenants l'importance de reconnaître et de gérer les possibles commotions cérébrales. Cela permet de faire prendre conscience qu'une commotion cérébrale est bel et bien une lésion cérébrale qui peut se manifester de multiples façons et dont les séquelles persistent chez les personnes concernées. Avant la *Loi Rowan*, de nombreuses personnes ne se rendaient pas compte que si elles subissaient une commotion cérébrale à la suite d'un événement sportif scolaire, d'un accident de voiture ou d'autres activités, elles devaient le signaler à leur équipe de hockey et s'assurer que les protocoles de retour au jeu étaient en place. Il s'agit de l'une des initiatives les plus ambitieuses et efficaces en matière de sécurité et de gestion du risque que nous ayons vues en plus de 50 ans de hockey féminin en Ontario. Nous remercions Rowan et sa famille de leur influence positive sur les gens. »

– **FRAN RIDER**

Présidente, Ontario Women's Hockey Association

« La sécurité des athlètes a toujours été une priorité pour ONPARA, et la *Loi Rowan* a contribué à faire en sorte que l'éducation et la sensibilisation aux commotions cérébrales demeurent un élément important de nos programmes. Elle a fourni un cadre clair et cohérent qui aide les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les familles à reconnaître les commotions cérébrales et à intervenir de façon appropriée. C'est particulièrement important dans le cas des parasports, où l'éducation et des protocoles clairs aident à faire en sorte que les athlètes puissent participer en toute confiance dans un environnement sécuritaire et favorable. Bien qu'il reste toujours du travail à faire, la *Loi Rowan* a joué un rôle important dans le renforcement de la culture de sécurité dans le sport, et nous apprécions l'engagement continu de la province à protéger les athlètes à tous les niveaux de participation. »

– **DOUG HANNUM**

Directeur général, Ontario Para Network

Les entraîneurs au front – Changer les règles du jeu



« L'engagement constant du ministère à l'égard de la formation des entraîneurs et de la gestion des commotions cérébrales continue de renforcer la sécurité dans le sport partout en Ontario. À mesure que les pratiques exemplaires et la recherche évoluent, il est essentiel que les entraîneurs aient accès aux ressources et à la formation les plus récentes fondées sur des données probantes. En nous assurant que les entraîneurs et les personnes désignées aient les connaissances et les outils nécessaires pour mettre en œuvre avec confiance les protocoles de retour au jeu, nous contribuons à créer des expériences plus sécuritaires pour les athlètes dans tous les milieux. En tant que plaque tournante de l'Ontario pour les ressources et le soutien aux entraîneurs, nous sommes ravis de continuer à collaborer au soutien de la Loi Rowan et du rôle important que jouent les entraîneurs dans la création d'environnements sportifs sécuritaires et positifs. »

– JEREMY CROSS

directeur général, Coaches Association of Ontario

« Il est extrêmement important pour tous les jeunes athlètes d'avoir une formation de base sur les commotions cérébrales. Cela les aide à comprendre la blessure, à savoir quand il est sécuritaire de retourner au sport et à suivre les protocoles de récupération appropriés. Après ma première commotion cérébrale, je suis tombée sur le dos dans mon fauteuil roulant de sport et je me suis cogné la tête. Grâce à la formation et aux protocoles mis en place par la Loi Rowan, je connaissais les bonnes mesures à prendre. Autrement, j'aurais eu beaucoup plus de difficulté à bien gérer mon rétablissement. »

– KADY DANDENEAU

Athlète, Basketball en fauteuil roulant Canada

« La *Loi Rowan* a contribué à changer notre façon de voir les commotions cérébrales au rugby. Il est maintenant plus facile de s'exprimer, de prendre soin les uns des autres et de faire passer notre santé en premier. La *Loi Rowan* est connue non seulement en Ontario, mais partout au Canada, et elle fait une réelle différence pour les athlètes. Nous voulons jouer notre jeu de la façon la plus sécuritaire possible sans conséquences à long terme, et la *Loi Rowan* nous a permis de faire d'énormes progrès vers cet objectif. »

– **TAYLOR MCKNIGHT**

Médaillée d'argent de la Coupe du monde de rugby

Chercheurs et spécialistes – Une responsabilité partagée



« Lorsque j'ai commencé à présider le comité consultatif de la *Loi Rowan*, nous étions poussés par une douloureuse réalité commune : la mort de Rowan Stringer aurait pu être évitée. Ces connaissances ont façonné tout ce qui a suivi—les lois, les ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales, les codes de conduite, le retrait des athlètes et les protocoles de retour au sport maintenant intégrés dans les écoles et les organismes sportifs partout en Ontario. À la tête du groupe de travail, j'ai eu le privilège de voir les mesures législatives devenir une pratique; les entraîneurs posent les bonnes questions après un coup, les parents reconnaissent les signes avant-coureurs, les athlètes se sentent en sécurité pour dire si quelque chose ne va pas. La *Loi Rowan* n'a pas seulement modifié les politiques, elle a aussi changé la culture. Chaque année, en septembre, à l'occasion de la Journée de la *Loi Rowan*, je me rappelle que ce travail est vraiment lié au courage d'une famille qui a transformé le deuil en des mesures de protection pour des milliers de jeunes athlètes. Je suis très fier de ce que l'Ontario a bâti, non pas parce que le travail est terminé, mais parce que nous avons prouvé qu'une province peut donner la priorité à la sécurité des athlètes. J'espère que ces progrès se poursuivront—dans tous les vestiaires, toutes les patinoires et tous les terrains—jusqu'à ce que la prévention des commotions cérébrales soit la façon par défaut de pratiquer le sport, non seulement en Ontario, mais partout au pays. »

– **D^R DAN CASS**

Vice-président et directeur médical en chef,
Centre des sciences de la santé Sunnybrook

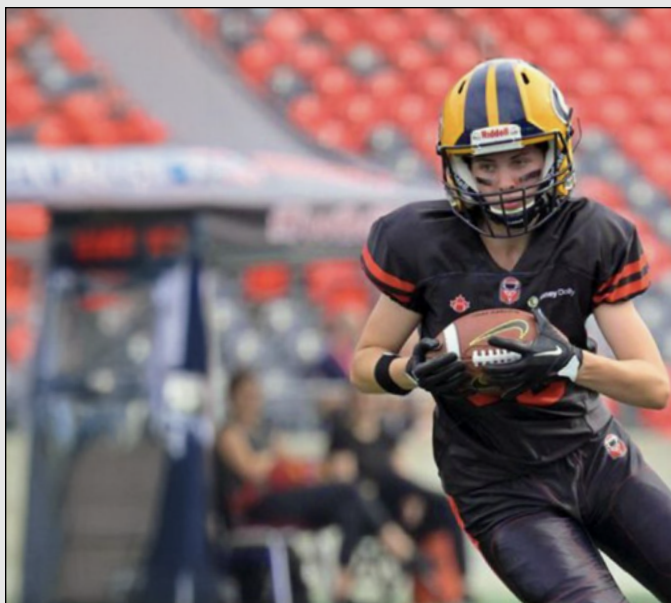


« La *Loi Rowan* a permis de mettre en avant la prévention des commotions cérébrales comme aucune autre initiative que j'ai pu observer ou à laquelle j'ai pu participer au cours de ma carrière jusqu'à présent. Au-delà de l'augmentation directe de la sensibilisation et de l'élaboration de politiques sur la prévention et la prise en charge des commotions cérébrales, elle a fait de l'Ontario (et du Canada) un chef de file international dans ce domaine, aidant à mettre les commotions cérébrales à l'avant-plan des grands organismes de financement de la recherche et des organisations universitaires. La *Loi Rowan* continue d'influencer positivement un large éventail d'intervenants des soins de santé, du milieu sportif et de la société en général, et je suis très reconnaissant de l'attention qu'elle a accordée aux commotions cérébrales et aux traumatismes cérébraux. »

– **DR MATTHEW BURKE**

Neurologue cognitif et directeur médical, Centre des sciences de la santé
Sunnybrook Programme de rétablissement après une lésion cérébrale

« La *Loi Rowan* a fait de l'Ontario un chef de file en matière de prévention des commotions cérébrales en créant des attentes plus claires dans les milieux sportifs, scolaires et communautaires. Son incidence se manifeste non seulement dans une plus grande sensibilisation à la prévention des commotions cérébrales, mais aussi dans les systèmes pratiques actuellement en place pour appuyer le retrait sécuritaire, le retour à l'école et le retour à l'activité physique.



Pour les NSOAPE, la *Loi Rowan* représente ce qu'il est possible de réussir lorsque la législation, l'éducation et la mise en œuvre pratique se conjuguent. Dans les écoles, elle a contribué à renforcer l'importance de protocoles clairs, de normes de sécurité uniformes et de ressources pratiques pour les éducateurs et les conseils scolaires afin d'aider les élèves à faire de l'activité physique et du sport en milieu scolaire en toute sécurité.

Le leadership de l'Ontario continue d'influencer la pratique au-delà de la province. Grâce au travail des NSOAPE avec des partenaires de l'Ontario et des administrations qui s'appuient sur les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation, la *Loi Rowan* a contribué à renforcer la valeur d'approches cohérentes et pratiques en matière de prévention des commotions cérébrales partout au Canada.

La prochaine étape consiste à maintenir ces progrès. L'attention continue portée à la mise en œuvre, à la visibilité, à la voix des étudiants et aux nouveaux besoins aidera à faire en sorte que la *Loi Rowan* demeure vivante dans la pratique, pas seulement dans les politiques. NSOAPE est fier d'avoir contribué à ce travail et nous demeurons déterminés à promouvoir la sécurité des élèves et des athlètes en matière de commotions cérébrales partout en Ontario. »

– **CHRIS MARKHAM**

Directeur général et PDG, NSOAPE

« Parachute, l'organisme national canadien de bienfaisance dédié à la prévention des blessures, a fait partie du parcours de la *Loi Rowan* depuis sa création, en honorant la mémoire de Rowan Stringer et de sa famille. La force et l'engagement de Gordon et Kathleen Stringer, la collaboration entre les ministères de la Santé, du Sport et de l'Éducation, ainsi que l'inclusion de spécialistes en commotions cérébrales, en sport et en entraînement, ainsi que des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance ayant une expertise en prévention des blessures et en sécurité à l'école au cours des six dernières années ont fait avancer les choses afin d'influencer positivement la sécurité en matière de commotions cérébrales pour les athlètes partout en Ontario. Des changements positifs importants ont été apportés pour accroître la sensibilisation à l'égard de la prévention, de la reconnaissance et de la prise en charge des commotions cérébrales à l'aide des 21 recommandations du comité consultatif de la Loi Rowan visant à orienter ces efforts. La promotion d'une culture de sécurité prend du temps et exige un engagement à l'égard de ressources soutenues, ainsi qu'une attention continue pour veiller à ce que les progrès se poursuivent. Nous avons hâte de participer à ces efforts pour que les athlètes de l'Ontario puissent vivre pleinement leur vie. »

– **PAMELA FUSELLI**

Présidente-directrice générale, Parachute

« Le ministère s'est vu confier la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations issues de l'enquête du coroner sur Rowan Stringer. J'avais recommandé l'enquête aux parents de Rowan, et assisté à l'enquête en tant que conseiller spécial. Le jury a formulé 49 recommandations pour éviter que d'autres ne subissent le même sort que Rowan, à savoir un décès dû au syndrome du second impact, conséquence de commotions cérébrales non diagnostiquées. Pour prévenir ce syndrome, il faut éviter un second choc, qui provoque un œdème cérébral grave que les neurochirurgiens tels que moi-même ne parviennent pratiquement jamais à traiter avec succès. Le seul « traitement » consiste à éviter une deuxième commotion cérébrale, qui se produit presque toujours dans les sports. Le ministère du Sport a assumé la principale responsabilité, mais il a reçu de l'aide pour mettre en œuvre les 49 recommandations du jury. Le ministère du Sport de l'Ontario, avec l'aide des ministères de l'Éducation et de la Santé, a accepté la responsabilité d'empêcher que ce syndrome ne se reproduise chez un jeune qui fait du sport. De mon point de vue en tant que membre du comité ministériel, je félicite le ministère pour son excellent travail visant à

sensibiliser les élèves et le personnel scolaire à la prévention des commotions cérébrales. En effet, au cours des années qui ont suivi la mort de Rowan, ils ont éduqué toutes les personnes participant au sport étudiant, y compris les athlètes de niveau universitaire, les élèves du secondaire et du primaire ainsi que leurs parents, enseignants et entraîneurs, les arbitres et les conseils scolaires sur la reconnaissance et la prévention des commotions cérébrales. Ma fille est enseignante à l'école primaire TDSB, et c'est mon enquêteur sur place qui me rapportait les messages au sujet de la photo de Rowan Stringer dans le hall de chaque école où elle enseignait à titre d'enseignante occasionnelle.

- **CHARLES H. TATOR, O.C., PH. D., M.D., FRCSC**
Professeur de neurochirurgie, Université de Toronto
Division de neurochirurgie, Toronto Western Hospital
Fondateur, ThinkFirst Canada et Parachute Canada
Directeur, Canadian Concussion Centre

Programme ontarien de prévention des commotions cérébrales

D'une année à l'autre

2013 Décès de Rowan Stringer

Le 12 mai 2013, Rowan Stringer est décédée tragiquement à la suite d'au moins deux commotions cérébrales non diagnostiquées subies pendant qu'elle jouait au rugby, ce qui a mené au syndrome du deuxième impact.

2014 Changement de politique pour les conseils scolaires

En mars 2014, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a publié la Note 158 sur les politiques et programmes : Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales.

2015 Enquête du coroner

En juin 2015, le Bureau du coroner en chef a rendu public son verdict du jury du coroner concernant le décès de Rowan Stringer, qui comprend 49 recommandations faites au gouvernement fédéral et aux ministères, aux conseils scolaires et aux organismes sportifs de l'Ontario.

2016 Établissement du comité consultatif

En septembre 2016, le comité consultatif de la Loi Rowan est établi à la suite de la proclamation de la *Loi de 2016 sur le comité consultatif de la Loi Rowan* afin de fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario sur la façon de mettre en œuvre les recommandations du jury.

2017 Rapport final du comité consultatif et adoption du projet de loi 193

En septembre 2017, le comité consultatif de la Loi Rowan a publié son rapport, qui comprend 21 recommandations, dont certaines recommandations législatives visant à inciter le gouvernement à prendre des mesures pour améliorer la sécurité en matière de commotions cérébrales dans le sport de compétition amateur.

En décembre 2017, le gouvernement de l'Ontario a présenté le projet de loi 193, la *Loi Rowan : sécurité en matière de commotions cérébrales, 2017* et sollicite les commentaires du public pendant 45 jours par l'entremise du Registre ontarien de la réglementation. Une fois son mandat terminé, le comité consultatif de la *Loi Rowan* est dissous.

**2018
2019**

De septembre 2018 à septembre 2019

Première année de mise en œuvre des recommandations



Phase 1 Articles de la *Loi* et du Règlement (*Recommandation 1*)



En mars 2018, la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* est adoptée et reçoit la sanction royale avec un appui unanime. L'article 5 de la *Loi* est proclamé immédiatement pour faire de la Journée de la Loi Rowan le dernier mercredi de septembre de chaque année. Un document de consultation visant à recueillir des commentaires sur la nature générale des règlements potentiels en vertu de la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* est affiché dans le Registre ontarien de la réglementation.

Le 1^{er} juillet 2019, la première phase de la *Loi Rowan* est entrée en vigueur, établissant des exigences liées à la sensibilisation aux commotions cérébrales et à leur prévention. La *Loi* exige que les organismes de sport mettent en œuvre un code de conduite sur les commotions cérébrales et obtiennent une confirmation annuelle, avant l'inscription, que les athlètes de moins de 26 ans ou leurs parents ou tuteurs, les entraîneurs et les gérants d'équipe examinent les ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales approuvées et le Code de conduite sur les commotions cérébrales de l'organisme sportif. Les responsables doivent confirmer l'examen des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales seulement, tandis que les athlètes postsecondaires de tous âges doivent confirmer l'examen des ressources et du Code de conduite sur les commotions cérébrales de leur établissement.

Des modifications à la *Loi sur l'éducation*, également proclamée le 1^{er} juillet 2019, autorisent le ministre de l'Éducation à exiger des conseils scolaires financés par des fonds publics, des autorités scolaires ainsi que des écoles provinciales et des écoles d'application qu'ils mettent en œuvre et respectent des politiques et des lignes directrices relatives aux commotions cérébrales conformes à la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*.

Les modifications habilitent également le ministre à prendre des règlements conformes à la *Loi Rowan* et à appuyer l'harmonisation des politiques sur les commotions cérébrales dans l'ensemble du milieu de l'éducation, y compris dans les écoles privées, les écoles gérées par les Premières Nations et les écoles administrées par le gouvernement fédéral, s'il y a lieu.

Évaluation de la Politique/Programmes Note 158 dans les écoles (*Recommandation 4*)

Depuis 2015, les conseils scolaires de l'Ontario ont mis en œuvre des exigences en matière de prévention des commotions cérébrales conformément à la Politique/Programmes Note 158. À la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* et des consultations, le ministère de l'Éducation a mis à jour et réémis la Note 158 en tant que politique obligatoire harmonisée avec la *Loi Rowan* pour l'année scolaire 2019-2020. Pour appuyer la mise en œuvre, le ministère a fourni des conseils et commandé des recherches afin d'évaluer l'application des politiques et les répercussions sur les visites de soins de santé liées aux commotions cérébrales, en utilisant les conclusions reçues à l'été 2019 pour éclairer les efforts de mise en œuvre.

Codes de conduite (*Recommandation 5*)

En vertu de la *Loi Rowan*, les organismes sportifs ont établi des codes de conduite sur les commotions cérébrales qui établissent des attentes claires à l'égard du comportement des participants et du respect des exigences réglementaires. Les organismes ont veillé à ce que les athlètes, les parents ou les tuteurs de mineurs, les entraîneurs et les gérants d'équipe examinent et reconnaissent leur code avant l'inscription. Pour appuyer la mise en œuvre, le gouvernement de l'Ontario a collaboré avec Parachute Canada afin d'élaborer et de publier un modèle normalisé de code de conduite sur les commotions cérébrales à l'intention des organismes sportifs.

Formation annuelle sur les commotions cérébrales pour les entraîneurs (*Recommandation 8*)

L'Ontario a collaboré avec la Coaches Association of Ontario, les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) et d'autres partenaires pour sensibiliser les entraîneurs à la *Loi Rowan*, et pour promouvoir une formation améliorée sur les commotions cérébrales. Les entraîneurs sont invités à suivre le module « Prendre une tête d'avance en sport » du Programme national de certification des entraîneurs en plus de l'examen annuel obligatoire des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales approuvées requises en vertu de la *Loi Rowan*. Depuis septembre 2018, des milliers

d'entraîneurs de l'Ontario ont suivi le module d'apprentissage en ligne gratuit et fondé sur des données probantes, qui offre une formation complète conforme aux lignes directrices actuelles sur les commotions cérébrales.

La trousse d'outils de l'entraîneur (*Recommandation 11*)



Un groupe de travail sur la trousse d'outils sur les commotions cérébrales à l'intention des entraîneurs a été mis sur pied pour veiller à ce que les entraîneurs aient accès en temps opportun à des ressources pratiques sur les commotions cérébrales. Composé de représentants des secteurs du sport et de l'éducation et de ministères partenaires, le groupe de travail a élaboré une trousse électronique qui fait la promotion de protocoles uniformes sur les commotions cérébrales dans tous les milieux sportifs. La trousse d'outils appuie la prévention, l'identification et l'intervention en cas de commotions cérébrales soupçonnées, conformément aux Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport. En 2023, le ministère du Sport a accordé un financement de 50 000 \$ à la Coaches Association of Ontario pour améliorer la trousse d'outils au moyen de vidéos interactives supplémentaires décrivant les fonctions d'une « personne désignée » et la façon de mettre en œuvre les protocoles de retrait des athlètes et de retour au sport.

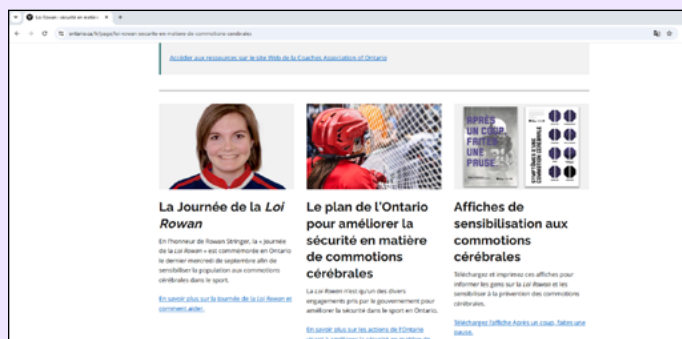
Sensibilisation des futurs enseignants aux commotions cérébrales (*Recommandation 12*)

À compter de l'année scolaire 2018-2019, le ministère de l'Éducation a inclus du contenu sur les commotions cérébrales dans des ateliers offerts dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel pour les futurs enseignants. Le programme de perfectionnement professionnel pour les futurs enseignants est offert aux futurs enseignants de toutes les facultés d'éducation de l'Ontario. Il fournit des outils et des ressources pour informer les futurs enseignants des changements apportés au curriculum et aux priorités du ministère.

Site Web sur les commotions cérébrales (*Recommandation 13*)

Le 13 mai 2019, le gouvernement de l'Ontario a lancé la [page Web sur les commotions cérébrales](#) sous la *Loi Rowan* afin d'accroître la sensibilisation du public et de fournir un accès centralisé à l'information liée aux commotions. Les pages Web présentent l'histoire de

Rowan Stringer et servent de répertoire pour des ressources approuvées de sensibilisation aux commotions cérébrales, un exemple de code de conduite sur les commotions cérébrales et d'autres outils à l'appui de la prévention, de l'identification et de la prise en charge des commotions cérébrales. Les pages Web sont une ressource mise à jour régulièrement pour appuyer les efforts continus de prévention des commotions cérébrales en Ontario.



Campagne soutenue de marketing et de sensibilisation (*Recommandation 14*)

Depuis le printemps 2019, l'Ontario a mené une campagne de marketing soutenue pour promouvoir la prévention des commotions cérébrales dans le sport avec le slogan **« Après un coup, faites une pause. »** Les publicités comprennent des vidéos diffusées à la télévision et dans les cinémas, des affiches de sensibilisation aux commotions cérébrales distribuées dans les écoles et les installations sportives, ainsi que des articles promotionnels avec logo comme des chapeaux et des autocollants.

Activité annuelle de sensibilisation aux commotions cérébrales dans les écoles (dans la Note 158) (*Recommandation 16*)



La Note 158 sur les politiques et les programmes demande aux conseils scolaires de mettre à la disposition des élèves, des parents, des employés et des bénévoles des ressources approuvées de sensibilisation aux commotions cérébrales afin de renforcer la sensibilisation. Les conseils scolaires devraient également mettre en œuvre des plans pour la tenue d'activités annuelles de sensibilisation aux commotions cérébrales à

l'intention des élèves lors de la Journée de la Loi Rowan ou près de cette date.

Établissement d'une formation obligatoire sur les commotions cérébrales pour le personnel scolaire concerné (dans la Note 158) (*Recommandation 17*)

La Note 158 sur les politiques et les programmes demande aux conseils scolaires d'exiger une formation annuelle sur les commotions cérébrales pour le personnel scolaire concerné. Un module d'apprentissage en ligne sur les commotions cérébrales à l'intention des éducateurs, des administrateurs et du personnel de soutien a été élaboré pour renforcer la sécurité relative aux commotions cérébrales dans les écoles. Le module fournit des stratégies et des ressources pratiques pour appuyer la prévention, l'identification et la prise en charge des commotions cérébrales dans tous les milieux scolaires.

Création d'un comité de partenaires sur les commotions cérébrales (groupe de travail sur les commotions cérébrales) (*Recommandation 21*)

En février 2019, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied le groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan afin de coordonner la surveillance et d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative de la *Loi Rowan*. Composé en grande partie d'anciens membres du comité consultatif ayant une expertise en prévention des commotions cérébrales et en pratiques exemplaires, le groupe de travail s'est réuni jusqu'en avril 2026 pour examiner les projets de règlement, les ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales, les activités de promotion et les progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre.

**2019
2020**

De septembre 2019 à septembre 2020

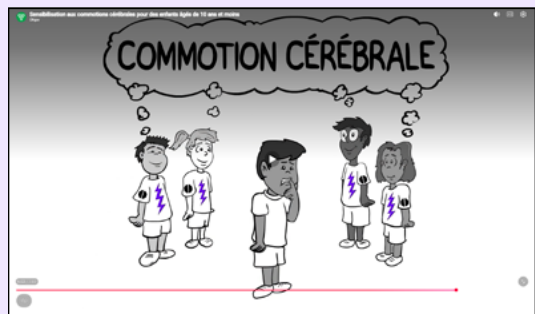
Deuxième année de mise en œuvre des recommandations



Mise à jour de la Note 158 à l'intention des conseils scolaires (liée aux modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* dans le cadre de la recommandation 1)

Le 25 septembre 2019, le ministère de l'Éducation a publié une mise à jour de la Note 158 sur les politiques et les programmes concernant la sécurité en matière de commotions cérébrales pour les conseils scolaires, les autorités scolaires et les écoles provinciales et les écoles d'application. La politique mise à jour reflétait les modifications législatives apportées depuis 2014 et s'harmonisait avec la *Loi Rowan*, établissant des exigences uniformes en matière de prévention des commotions cérébrales dans tous les secteurs sportifs et éducatifs de l'Ontario.

Élaboration de modules d'éducation sur les commotions cérébrales à l'intention des étudiants, qui seront dispensés dans les écoles (*Recommandation 15*)



Le programme d'éducation physique et santé, de la 1^{re} à la 8^e année, a été mis à jour pour inclure l'apprentissage obligatoire sur les commotions cérébrales dans chaque année. L'addenda de 2019 au programme de maternelle a également été publié pour l'année scolaire 2019-2020 et comprend des renseignements sur les commotions cérébrales grâce à une mise à jour de l'attente particulière 24.1. Le

ministère de l'Éducation a également élaboré des modules d'apprentissage sur les commotions cérébrales pour les élèves des écoles primaires et secondaires afin d'appuyer l'apprentissage des élèves en lien avec le programme d'éducation physique et santé. Les modules d'apprentissage sont accompagnés d'un guide de l'éducateur pour appuyer la sensibilisation aux commotions cérébrales.

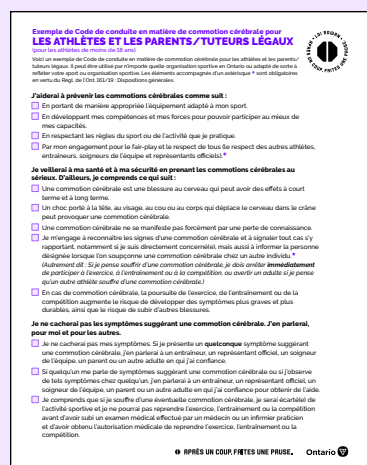
**2020
2022**

De septembre 2020 à septembre 2022

Troisième année de mise en œuvre des recommandations
(Prolongée en raison de la pandémie de COVID-19)



1^{er} janvier 2022 : Les articles restants de la Loi et du Règlement relatifs au retrait des athlètes et au retour au sport sont entrés en vigueur (*Recommandation 1*)



La phase deux de la *Loi Rowan* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, à la suite de plusieurs reports en réponse à la pandémie de COVID-19. La mise en œuvre de la deuxième phase exige que les organismes sportifs mettent en place des protocoles de retrait des athlètes et de retour au sport pour leurs athlètes. Ces protocoles exigent que les organisations sportives veillent à ce qu'un athlète soit immédiatement retiré du sport s'il est soupçonné d'avoir subi une commotion cérébrale, et il doit obtenir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'une infirmière praticienne avant de pouvoir reprendre son entraînement, sa pratique ou ses compétitions.

Directives d'inspection des surfaces de jeu pour les organisations sportives (Recommandation 6)

Des lignes directrices sur l'inspection des surfaces de jeu ont été élaborées pour aider les organismes sportifs à repérer et à éliminer les environnements de jeu non sécuritaires. Les lignes directrices ont aidé les organismes provinciaux et multisports à créer des protocoles d'inspection propres au sport qui tiennent compte des environnements intérieurs et extérieurs, des types d'installations et de l'équipement spécialisé pour améliorer la sécurité des participants.

Outil de détection des commotions cérébrales pour les sports à haut risque (Recommandation 7)

Bien que la *Loi Rowan* ne l'exige pas, un « surveillant des commotions cérébrales » est décrit dans les directives du gouvernement de l'Ontario comme une personne responsable d'observer les participants pendant le jeu et de signaler les blessures potentielles à la tête à la personne désignée par un organisme de sport en vertu de la *Loi*. Dans le cas des sports à risque élevé, les organismes de sport sont encouragés à désigner un observateur des commotions cérébrales qui sera présent aux jeux et aux pratiques afin d'appuyer l'identification des commotions cérébrales soupçonnées. Pour appuyer la mise en œuvre, le gouvernement de l'Ontario a mis au point un outil de dépistage des commotions cérébrales qui décrit les critères et les facteurs à prendre en considération en matière de formation pour établir le rôle.

Votre cerveau, c'est important
Ressources sur la sensibilisation aux commotions cérébrales

SYMPTÔMES D'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

En savoir plus

Urgence : composez le 911
Besoin de conseils ? Ontario.ca/Santé811
ou composez le 811.
ontario.ca/commotions

LOI ROWAN | Ontario

Votre cerveau, c'est important
Ressources sur la sensibilisation aux commotions cérébrales

SYMPTÔMES D'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

En savoir plus

Urgence : composez le 911
Besoin de conseils ? Ontario.ca/Santé811
ou composez le 811.
ontario.ca/commotions

LOI ROWAN | Ontario

Les codes existants doivent être utilisés lors de la présentation des demandes de règlement au Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO) (*Recommandation 10*)

Dans la fiche d'information distribuée aux fournisseurs de soins de santé et publiée sur les pages Web du gouvernement sur la sécurité en matière de commotions cérébrales, le ministère de la Santé a souligné l'obligation d'utiliser le code de diagnostic 850 de l'Assurance-santé de l'Ontario pour présenter des demandes de règlement liées à une commotion cérébrale.

Amélioration du perfectionnement professionnel des professionnels de la santé (*Recommandation 18*)

Pour appuyer le perfectionnement professionnel des fournisseurs de soins de santé, le ministère de la Santé a élaboré et distribué une fiche d'information décrivant les exigences de la *Loi Rowan* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022, ainsi que leurs répercussions sur la pratique clinique. Ce document précisait qu'un athlète doit se soumettre à un examen médical effectué par un médecin ou une infirmière praticienne et obtenir l'autorisation médicale de ces derniers avant de reprendre une activité sportive sans restriction; il indiquait également le code de diagnostic du RASO applicable, et proposait des ressources d'aide à l'évaluation. Le ministère a diffusé l'information aux intervenants pertinents et l'a publiée sur les pages Web du gouvernement sur la sécurité en matière de commotions cérébrales.

**2022
2025**

De septembre 2022 à septembre 2025

Quatrième, cinquième et sixième années de mise en œuvre des recommandations



Le ministère de la Santé doit obtenir et communiquer chaque année les données relatives au taux de commotions cérébrales (*Recommandation 2*)

Le ministère de la Santé, en partenariat avec Santé publique Ontario (SPO), a présenté le premier rapport annuel à l'automne 2025 pour analyser les données administratives sur la santé afin d'appuyer l'élaboration d'un rapport public sur l'incidence des commotions cérébrales en Ontario. Cette initiative a pour but de recueillir et de communiquer chaque année des données sur le taux de commotions cérébrales, ce qui fournira de précieux renseignements sur la prévalence et les répercussions des commotions cérébrales dans toute la province.

Les partenaires de prestation de services de sport amateur devraient recueillir et déclarer des données sur l'incidence des commotions cérébrales (*Recommandation 3*), ET Investir dans un outil électronique de collecte et d'échange de données sur les incidents sur le terrain de jeu (*Recommandation 9*)

Le ministère du Sport a investi 84 300 \$ dans un projet pilote mené en collaboration avec quatre organismes provinciaux de sport afin de recueillir des données sur les commotions cérébrales soupçonnées au cours d'activités sportives. Le projet pilote a permis de recueillir des renseignements sur les caractéristiques démographiques des athlètes, le type d'activité et de mouvement en cause, les cas confirmés de commotion cérébrale, ainsi que le temps écoulé entre le diagnostic et l'autorisation du retour au sport. L'initiative a contribué à améliorer la compréhension de l'incidence des commotions cérébrales liées au sport en Ontario, à évaluer les répercussions de la *Loi Rowan* et à éclairer les politiques et procédures futures sur la sécurité en cas de commotion cérébrale.

Mise en œuvre continue des recommandations

Mise en œuvre continue des recommandations (*Recommandation 14*)

**APRÈS
UN COUP,
FAITES
UNE PAUSE.**



S'appuyant sur le succès de la campagne de marketing et de sensibilisation lancée en 2019, le gouvernement de l'Ontario continue de promouvoir la prévention des commotions cérébrales avec le slogan « Après un coup, faites une pause » de la *Loi Rowan*. Il cherche activement de nouveaux moyens d'atteindre la prochaine génération d'athlètes ontariens, notamment grâce à des supports imprimés et numériques, des visites dans les écoles, des campagnes sur les réseaux sociaux et une promotion ciblée de la campagne lors d'événements sportifs.

Travailler avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une approche nationale harmonisée à l'égard des commotions cérébrales dans les milieux scolaires et non scolaires (*Recommandation 19*)

À chaque conférence annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux à laquelle participent les ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le ministre du Sport de

l'Ontario parle de l'importance de la sécurité en matière de commotions cérébrales et de la nécessité d'adopter une approche nationale harmonisée qui s'inspire des leçons tirées de l'application de la *Loi Rowan* en Ontario. De plus, le ministre du Sport de l'Ontario continue de chercher des occasions d'échanger individuellement avec ses homologues de partout au Canada afin d'offrir le soutien de l'Ontario pour améliorer la sécurité des athlètes en matière de commotions cérébrales, peu importe où ils pratiquent, s'entraînent ou participent aux compétitions.

Travailler avec les dirigeants des Premières Nations pour soutenir les objectifs d'une participation accrue et sécuritaire au sport amateur et de la prise en charge des commotions cérébrales (*Recommandation 20*)

Le ministère du Sport poursuit sa collaboration avec Indigenous Sport & Wellness Ontario, l'organisme provincial/territorial désigné pour le sport autochtone en Ontario, afin de favoriser une diffusion de l'information adaptée à la culture autochtone concernant la *Loi Rowan* et la prévention des commotions cérébrales dans le sport. Le gouvernement a également cherché des occasions de collaborer avec les services de santé autochtones et les organismes éducatifs afin de sensibiliser et de promouvoir la prévention des commotions cérébrales au sein des communautés autochtones.

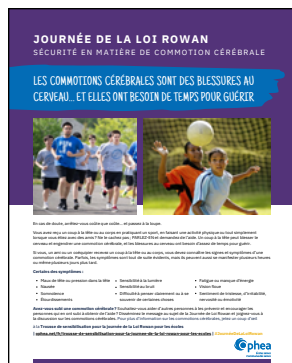
Livraison de septembre 2025 à septembre 2026

[illegible]

continuera de collaborer avec SPO pour renforcer la surveillance et le signalement des commotions cérébrales. Des travaux sont également en cours sur un nouveau produit destiné au public pour 2026 qui traduira les dernières données provinciales dans un format accessible, en s'appuyant sur l'infographie de l'an dernier. Ces initiatives appuient l'échange continu des connaissances et fournissent une base solide pour faire progresser les politiques et les pratiques de prévention des commotions cérébrales en Ontario.

Le ministère de la Santé a mis à jour le contenu et les ressources de la page **Information pour les prestataires de soins de santé** qui se trouvent dans les pages Web sur les commotions cérébrales portant la marque de la *Loi Rowan* en Ontario. Ce contenu actualisé s'harmonise avec les conseils d'experts les plus à jour sur la prévention, l'identification, le traitement et la prise en charge des commotions cérébrales, notamment de nouvelles recherches, de nouveaux outils et de nouveaux guides pour aider les fournisseurs de soins de santé à traiter les commotions cérébrales.

Ressources à l'appui de la prévention des commotions cérébrales dans les écoles



Grâce au soutien du ministère de l'Éducation, les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) ont mis à jour et maintenu le **protocole sur les commotions cérébrales et les ressources en matière de sécurité** afin d'appuyer la sensibilisation aux commotions cérébrales, leur prévention, leur détection et leur prise en charge dans les écoles de l'Ontario. Cela comprenait un **module d'apprentissage sur la prévention des commotions cérébrales pour le personnel scolaire** et une **Trousse de sensibilisation pour la Journée de la Loi Rowan pour les**

écoles à l'appui de la sensibilisation aux commotions cérébrales et du renforcement des connaissances pour la communauté scolaire. Les ressources sont mises à disposition et promues dans toutes les écoles, notamment les écoles privées, les écoles des Premières Nations et les écoles exploitées par le gouvernement fédéral.

Sensibilisation nationale et internationale en matière de prévention des commotions cérébrales

Mobilisation bilatérale avec la République dominicaine

En mars 2026, le ministre du Sport a rencontré des représentants de la République dominicaine pour leur faire part de l'expérience de l'Ontario dans l'application de la *Loi Rowan*. L'idée était d'encourager fortement la République dominicaine à adopter une approche législative semblable pour ses propres athlètes en s'inspirant des pratiques exemplaires et des outils mis au point en Ontario. Le ministre a fait une offre ouverte de collaboration avec la République dominicaine par l'échange de connaissances, l'assistance technique et un transfert de leadership.

Mobilisation internationale en matière de prévention des commotions cérébrales

Le 26 mai 2026, l'Ontario a organisé un événement de mobilisation unique et virtuel sur la prévention des commotions cérébrales dirigé par le ministre du Sport avec les pays qui ont été invités à participer à la Coupe du monde de la FIFA 2026.

Cet événement a réuni des représentants gouvernementaux internationaux chargés de la sécurité dans le sport au sein de leurs administrations respectives. Il a notamment porté sur la mise en œuvre de la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales* et sur l'approche globale de l'Ontario en matière de sécurité pour les commotions cérébrales, afin de fournir des renseignements aux pays participants sur les démarches législatives visant à améliorer la sécurité dans ce domaine.

La mobilisation a également permis de créer un forum pour l'échange d'information entre les administrations participantes sur leurs propres approches en matière de prévention des commotions cérébrales et a contribué à fournir des stratégies pratiques de mise en œuvre.

L'événement s'est conclu par une offre ouverte de mobilisation supplémentaire avec l'Ontario pour toute administration qui pourrait souhaiter en apprendre davantage et collaborer à la prestation des services de prévention des commotions cérébrales.

À la suite de cet événement, le ministère a également fourni des renseignements complémentaires sur la *Loi Rowan* aux 48 nations participant à la Coupe du monde de la FIFA afin de leur permettre de tirer parti des enseignements tirés par l'Ontario dans le cadre de la mise en œuvre de cette législation et de leur proposer des pistes de réflexion sur les stratégies de mise en œuvre visant à améliorer la sécurité en matière de commotions cérébrales dans le sport.

Mai 2026, Conférence des ministres à Toronto

Le ministre du Sport a saisi cette occasion pour échanger avec ses homologues de tout le Canada sur l'importance d'une approche nationale harmonisée en matière de prévention des commotions cérébrales lors de la conférence fédérale-provinciale/territoriale des ministres qui s'est tenue les 20 et 21 mai. Il a proposé le soutien de l'Ontario pour la mise en œuvre de mesures législatives visant à améliorer la prévention des commotions cérébrales, en s'inspirant principalement de la *Loi Rowan*.

Les ministres responsables des sports, de l'activité physique et des loisirs de chaque gouvernement provincial et territorial, le secrétaire d'État chargé des sports au sein de Patrimoine canadien, ainsi que la ministre chargée de l'activité physique au sein de l'Agence de la santé publique du Canada ont participé à cette conférence ministérielle.

La Loi Rowan à la Coupe du monde de la FIFA 2026



En partenariat avec Destination Ontario, le ministère du Sport a mis en valeur le système sportif et récréatif de l'Ontario grâce à une expérience créative offerte aux amateurs dans le cadre de la FIFA Fan Festival à Toronto durant la Coupe du monde 2026 de la FIFA qui s'est déroulée du 11 juin au 19 juillet 2026. Les messages de la *Loi Rowan* faisaient partie d'un mur de présentation sur l'incitation des enfants à faire du sport et comprenaient des logos et une image de marque, qui ont été vus par jusqu'à 20 000 visiteurs chaque jour au cours du tournoi.

Rejoindre la prochaine génération d'athlètes amateurs – Tournée scolaire sur les commotions cérébrales

Des préparatifs sont en cours pour soutenir des tournées dans les écoles de l'Ontario afin d'échanger avec la prochaine génération d'athlètes et de sensibiliser les enfants et les jeunes aux commotions cérébrales. Ces tournées mettront en scène des « ambassadeurs de la commotion cérébrale » connus, qui raconteront leur expérience personnelle des commotions cérébrales dans le sport, ainsi que des représentants des services éducatifs et des bureaux de santé publique de chaque communauté. Grâce à ces tournées dans les écoles, le Ministère sensibilisera les jeunes à l'importance de la prévention des commotions cérébrales et renforcera le legs de Rowan en faisant connaître son histoire à la prochaine génération de jeunes athlètes à travers la province.

Célébration de la Journée de la Loi Rowan 2026 en Ontario

Depuis 2018, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de sensibilisation à la prévention des commotions cérébrales et d'éducation des jeunes et des jeunes adultes dans tout l'Ontario. La Journée de la Loi Rowan, célébrée chaque année le dernier mercredi de septembre, constitue un moment clé à l'échelle provinciale pour souligner l'importance de la prévention et de la prise en charge des commotions cérébrales.

Cette année, la Journée de la Loi Rowan aura lieu le 30 septembre 2026. Dans le cadre de cet événement, l'Ontario a accru la visibilité de la *Loi Rowan* et souligné l'importance de la prévention des commotions cérébrales grâce à une large diffusion de sa boîte à outils numérique, comprenant des signatures de courriel, des mots-clics, des arrière-plans pour les réunions virtuelles et des affiches arborant le logo « Après un coup, faites une pause. » En 2025, la mobilisation engendrée par les contenus relatifs à la prévention des commotions cérébrales sur les principaux réseaux sociaux grâce aux publications mises de l'avant a entraîné une augmentation de 20 % du trafic sur la page d'accueil du portail principal de l'Ontario consacré aux commotions cérébrales et une hausse de 23 % des visites sur les pages de ressources de l'Ontario en matière de prévention des commotions cérébrales entre octobre et décembre 2025, par rapport à la même période en 2024. Chaque année, l'Ontario continuera de diffuser sa boîte à outils numériques à grande échelle afin de mobiliser la population autour du message central de la *Loi Rowan* : reconnaître les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale et savoir quoi faire peut sauver des vies.



Au niveau communautaire, la mobilisation reste forte : les écoles, les hôpitaux et les organisations sportives planifient des événements de sensibilisation aux commotions cérébrales dans toute la province. En hommage à Rowan Stringer, des monuments emblématiques tels que la Tour CN, les chutes du Niagara, le Gros cinq sous et les panneaux de ville à Toronto et Ottawa ont été illuminés en violet, sa couleur préférée.

La *Loi Rowan* continue de souligner l'importance de la sensibilisation aux commotions cérébrales, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors, en montrant qu'une reconnaissance des symptômes et une intervention rapides peuvent sauver des vies. La sensibilisation continue du public, l'engagement communautaire et la promotion de cet enjeu restent essentiels pour perpétuer le legs de Rowan et renforcer la reconnaissance, la prévention, le traitement et la prise en charge des commotions cérébrales dans l'ensemble du système sportif amateur de l'Ontario.

Une seule journée de sensibilisation ne suffit pas. Il y a de nombreuses façons de s'impliquer tout au long de l'année pour transmettre notre message sur la sécurité en matière de commotions cérébrales:

EN SAVOIR PLUS

Consultez la *Loi Rowan* et les **ressources éducatives sur la prévention des commotions cérébrales**, et partagez cette information avec vos amis, votre famille et vos collègues.

AGIR LOCALEMENT

Participez à des initiatives de sensibilisation aux commotions cérébrales en assistant, en organisant ou en faisant du bénévolat lors d'événements organisés par des écoles, des hôpitaux et des organismes sportifs.

ÊTRE UN CHAMPION

Encouragez vos équipes sportives et organismes de sport local à faire passer avant tout la sécurité en matière de commotions cérébrales et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires.

PARTAGER LARGEMENT



Utilisez notre trousse d'outils numériques pour appuyer la sensibilisation aux commotions cérébrales en partageant du contenu sur les médias sociaux à l'aide de mots-clics dédiés et en mettant à jour vos profils numériques avec des arrière-plans de réunion virtuelle et des affiches présentant le slogan « Après un coup, faites une pause ».

Transmettre l'héritage de Rowan

Maintenir l'élan

L'Ontario a maintenant mis en œuvre une grande partie des 21 recommandations formulées par le comité consultatif de la Loi Rowan, avec des rapports publics annuels à l'appui de la transparence et de la responsabilisation. Avec ce succès, il est maintenant temps d'adopter une approche stratégique renouvelée qui appuie l'intégration de la prévention des commotions cérébrales en tant qu'élément fondamental de la sécurité globale dans les priorités sportives, assurant ainsi un élan soutenu.

Cette transition renforcera le leadership de l'Ontario au moyen d'un cadre législatif axé sur l'avenir qui renforce la protection des athlètes et la culture de sécurité à tous les niveaux du sport.

Notre approche de mobilisation

Ce changement stratégique exige une nouvelle façon de demander l'avis et les conseils d'experts sur la façon de faire progresser davantage les priorités en matière de prévention des commotions cérébrales. Maintenant que les recommandations initiales du comité consultatif de la Loi Rowan sont terminées, le groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan a rempli son mandat. Par la suite, l'Ontario commencera à réunir des groupes de travail plus petits et ciblés sur les principales priorités en matière de prévention des commotions cérébrales au fur et à mesure que le besoin se fera sentir de réunir les bons experts au bon moment pour apporter des changements et favoriser le progrès. Ce modèle souple appuiera la mobilisation continue du secteur à l'égard de la sécurité en matière de commotions cérébrales et des priorités plus générales en matière de sécurité dans le sport.

Notre approche de promotion

En plus des événements annuels organisés chaque année à l'occasion de la Journée de la *Loi Rowan* en septembre, l'Ontario mettra également en place de nouvelles façons d'intégrer la sensibilisation et la promotion de la sécurité en matière de commotions cérébrales tout au long de l'année en tirant parti de ses investissements dans les événements sportifs de haut niveau, les tournois sportifs majeurs et l'infrastructure. L'Ontario cherchera à exiger des possibilités de promotion et d'image de marque visibles de la *Loi Rowan* comme condition du

financement. Cela comprend des événements majeurs, comme les Jeux d'été et d'hiver de l'Ontario, qui ont lieu tous les deux ans et qui attirent plus de 5 000 participants, des tournois sportifs individuels importants et des événements sportifs ponctuels ciblés, comme le Honda Indy et le Championnat canadien de tennis RBC. L'Ontario fera également la promotion de la *Loi Rowan* pour les projets d'immobilisations financés dans le domaine du sport et des loisirs dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs de la province. L'Ontario travaillera également en collaboration avec les organismes provinciaux et multisports afin d'offrir une image de marque et une promotion semblables aux championnats provinciaux.

Notre approche de communication

Avec l'achèvement des 21 recommandations initiales et la publication du présent rapport d'étape final du ministre, l'Ontario continuera de faire preuve de transparence et de responsabilisation en matière de prévention des commotions cérébrales au moyen d'une nouvelle façon de communiquer les progrès. À compter de 2027, le ministre du Sport fera circuler une note annuelle à l'occasion de la Journée de la Loi Rowan contenant des détails sur les initiatives de prévention des commotions cérébrales mises en œuvre au cours de l'année précédente afin de maintenir la sensibilisation et l'élan. Cette note permettra aux principaux intervenants de demeurer informés des progrès réalisés par l'Ontario en matière de prévention des commotions cérébrales et de démontrer notre volonté à changer la culture du sport.



Les points que nous défendons

Une chose qui ne changera pas, c'est le fait que l'Ontario continue de militer pour encourager toutes les provinces et tous les territoires du Canada à adopter des lois conformes à la *Loi Rowan* afin d'appuyer une approche nationale uniforme en matière de prévention des commotions cérébrales. Un cadre harmonisé contribuerait à assurer des niveaux plus uniformes de protection, d'éducation et de soins pour les jeunes athlètes tout en favorisant l'accès à une orientation précise et uniforme, peu importe où ils pratiquent, s'entraînent ou participent aux compétitions. L'Ontario continuera également de partager les leçons tirées de la mise en œuvre de la *Loi Rowan* avec les administrations internationales grâce aux possibilités créées par des événements sportifs majeurs, comme la Coupe du monde de la FIFA 2026 pour encourager une approche législative semblable dans le monde entier.

Notre manière d'honorer Rowan

Ensemble, nous devons honorer l'héritage de Rowan non seulement par la commémoration, mais aussi par une mobilisation et des actions continues. Grâce à cette refonte stratégique et en travaillant de concert avec les collectivités et les administrations, nous pouvons transformer son histoire en changement significatif et durable. Dans un but commun, nous avons l'occasion collective de renforcer une culture de sécurité et de continuer à travailler pour faire en sorte que le sport soit plus sécuritaire, que les gens soient mieux informés et que la communauté soit plus solidaire, et ce, pour tous les athlètes amateurs. 🏆

Groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan

Un engagement à promouvoir la sécurité des athlètes en cas de commotion cérébrale

Le groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan a servi pendant sept ans de groupe dévoué de conseillers chevronnés, d'experts et de passionnés du gouvernement de l'Ontario pour orienter la mise en œuvre des recommandations formulées par le comité consultatif de la Loi Rowan dans son rapport final.

Les progrès réalisés à ce jour par l'Ontario en vue de changer la culture du sport et d'améliorer la sécurité des athlètes en cas de commotion cérébrale n'auraient pas été possibles sans la contribution de chacun des membres du groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan.

Le gouvernement de l'Ontario remercie sincèrement tous les membres actuels et anciens du groupe de travail pour leurs nombreuses contributions au cours des dernières années. La fondation mise en place grâce à ces contributions consolidera l'héritage de Rowan Stringer dans la culture du sport et contribuera à faire progresser davantage la prévention des commotions cérébrales au cours des années à venir.

MEMBRES

Dr Dan Cass

Vice-président et directeur médical en chef, Centre des sciences de la santé Sunnybrook

Dr Allison Chris

Médecin hygiéniste adjointe, Santé publique de Toronto

Pamela Fuselli

Présidente-directrice générale de Parachute, un organisme national canadien de bienfaisance dédié à la prévention des blessures

Warren Hoshizaki

Directeur de l'éducation,
Conseil scolaire de district
de Niagara

Paul Hunter

Président-directeur général,
Rugby en fauteuil
roulant Canada

Susan Kitchen

Ancienne directrice générale,
Coaches Association
of Ontario

Jennifer Knox

Directrice d'école,
Peterborough, Clarington
and Northumberland Centre
for Individual Studies

Drew Laskoski

Ancien président
de l'Ontario Athletic
Therapist Association

Eric Lindros

Joueur retraité de la LNH,
membre du Temple de
la renommée du hockey
et ardent défenseur de la
recherche, des soins et de
la sensibilisation dans le
domaine des commotions
cérébrales

Chris Markham

Directeur général et
PDG, NSOAPE

Fran Rider

Présidente-directrice
générale de l'Ontario
Women's Hockey Association

Gordon Stringer

Père de Rowan Stringer

Dr Charles Tator

Enseignant et chercheur
de premier plan spécialisé
en neurochirurgie et dans
l'étude de la prévention
des blessures et du
rétablissement après une
commotion cérébrale

Elisabeth White

Infirmière praticienne,
Service de neurochirurgie de
proximité, The Hospital for
Sick Children, dont le rôle est
de sensibiliser le public aux
traumatismes cérébraux

ANCIENS MEMBRES

Todd Anderson

Arbitre d'arts martiaux
mixtes et sergent de police
de la municipalité régionale
de Niagara

Kent Bassett-Spiers

PDG, Ontario Neurotrauma
Foundation

Louise Logan

Ancienne présidente-
directrice générale de
Parachute, un organisme
national canadien de
bienfaisance dédié à la
prévention des blessures

Dr Rosana Salvaterra

Ancienne médecin
hygiéniste en chef,
Santé publique
Peterborough



ontario.ca/commotions